

Arrêté n °52 - 2026 du 3 avril 2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les travaux de voirie qui auront lieu du 3 avril 2026 au 10 avril 2026, rue de Verdun à Bacqueville en Caux ;

CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident, il y a lieu de régler la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Les employés communaux sont autorisés à intervenir pour les travaux de pose de poteaux sur les anciennes places de stationnement situées au niveau du n° 3 et n° 4 rue de Verdun à Bacqueville en Caux.

Article 2 : Des mesures devront être mises en place pour la sécurité des usagers. A la fin des travaux la rue devra être nettoyée et remise à l'identique.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : Le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bacqueville-en-Caux,
Le 3 avril 2026

Jean-Marie ADAM,
Le Maire

